Cinquantième année. - N ° 119 A 23 juin 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 437

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

529 582 223 RCS Montpellier.
BAGIMMO.
Forme : Société civile.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 32, rue de la Goule de Laval, 34790 Grabels.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société Absorbante : BAGEST Forme : Société Par Actions Simplifiée Adresse du siège : 32 rue Goule de Laval 34790 Grabels Capital : 1.710,00 Euros Numéro unique d'identification : 453 357 444 Lieu d'immatriculation : Montpellier Société Absorbée : BAGIMMO Forme : Société Civile Adresse du siège : 32 rue Goule de Laval 34790 Grabels Capital : 1.000,00 Euros Numéro unique d'identification : 529 582 223 Lieu d'immatriculation : Montpellier Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 1.058.072 € Passif : 1.339.415 € Actif net : - 281.343 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société BAGEST, étant propriétaire de la totalité des parts de la société BAGIMMO, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres parts, il est déclaré que BAGEST annulera ces titres détenues dans BAGIMMO au moment de la réalisation de la fusion. La société BAGST ne procédera à aucune augmentation de capital Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur comptable dans les livres de la société BAGEST des 1.000 parts sociales de BAGIMMO, dont elle était propriétaire, soit 8.248 euros, et la valeur nette des biens et droits apportés, soit - 281.343 euros, et par conséquent égal à 289.592 euros et constituera un mali de fusion. Date du projet commun de fusion : 30 mai 2017 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le projet de traité d'apport a été déposé le 19/06/2017 au greffe du tribunal de commerce de Montpellier pour le compte de la société BAGEST et le projet de traité d'apport a été déposé le 19/06/2017 au greffe du tribunal de commerce de Montpellier pour le compte de la société BAGIMMO.